

Mulhouse, le 6 octobre 2014



## Lettre ouverte du CP68 à

**M. Philippe Maitreau**

Adjoint au maire de Mulhouse

Mairie

2 rue Pierre et Marie Curie

68100 MULHOUSE

Pour toute remarque ou question sur ce courrier, s'adresser à :

[courrier@acontrecourant.org](mailto:courrier@acontrecourant.org)

(Tél. 03 89 46 29 79)

**OBJET : Propositions pour aller de l'avant**, en réponse à [votre courrier du 19 septembre 2014](#) qui accompagnait votre envoi de divers documents postés le 23 septembre 2014.

### Monsieur l'adjoint aux finances,

Nous vous avons écrit le 28 avril dernier pour obtenir notamment des renseignements sur le montant de la dette publique mulhousienne et des intérêts versés aux banques prêteuses, dont nous suggérons la publication d'une liste détaillée. Nous souhaitons aussi des informations précises sur les emprunts toxiques, les dégâts budgétaires qu'ils ont occasionnés et qu'ils provoqueront encore. Nous attirons l'attention également sur le fait que [les dettes garanties par la ville](#) (celles des bailleurs sociaux, de la SERM, etc) bien plus élevées que sa dette propre, devraient faire l'objet de davantage de vigilance et de transparence. Tout comme les dettes de la M2A.

Si nous regrettons que nos nombreuses apostrophes publiques soient restées sans réponse pendant de longs mois, nous tenons à vous remercier pour la volumineuse documentation que vous nous avez adressée, le lendemain du dernier conseil municipal où [nous vous avons, une fois de plus, interpellés](#).

Précisons d'emblée qu'il n'entre pas dans nos intentions de chicaner sur les ratés passés. Nous préférons positiver et envisager avec vous de manière dynamique tout ce qui pourrait se faire si l'état d'esprit qui prévaut dans certains passages de [votre courrier](#) prenait des formes concrètes. Nous apprécions, par exemple, votre volonté affichée de vous « (rendre) *disponible (...)* *chaque fois que (votre) emploi du temps le permet* », y compris pour « *organiser un débat sur la question de la gestion financière de la collectivité* » et « (...) *d'aller encore plus loin* ».

Nous pensons pour notre part que pour tendre vers une gestion financière totalement transparente et rigoureuse, un contexte stimulant est nécessaire. Or, en temps ordinaires, la technicité et l'aspect rébarbatif du sujet peuvent affaiblir le niveau d'exigence du citoyen. La tentation du relâchement risque alors de s'ensuivre pour l'élu, affectant autant sa volonté à faire toute la lumière sur ses choix, que sa détermination à résister aux banques.

C'est pour contrarier ces fâcheuses tendances que nous vous proposons d'élaborer conjointement un outil de simulation inspiré de ceux que mettent au point les services d'ingénierie des organismes financiers qui les utilisent pour tester leurs produits préalablement à leur mise sur le marché. Nous pensons que le caractère ludique et pédagogique de cet outil pourrait permettre, peut-être, de faciliter des prises de conscience à tous les niveaux : depuis le citoyen de base, jusqu'à l'élu qui prend la décision, en passant par tous les membres des assemblées dites « délibératives » - dont il faut bien reconnaître qu'en la matière, privés des données essentielles, découragés par une apparente complexité plus ou moins entretenue, ils ne « délibèrent » que rarement en connaissance de cause...

### Un outil numérique de simulation

Notre contribution se présente sous forme numérique : il s'agit d'un tableur (de type Open Calc ou Excel) programmé, à titre d'exemple, pour calculer et afficher instantanément, d'une seule action sur le clavier, tous les résultats utiles sur le « swap » que la Royal Bank of Scotland (RBS) a fait souscrire en 2007 à la ville de Mulhouse. Cette programmation s'appuie sur les données qui ont été fournies aux conseillers municipaux mulhousiens en décembre 2012, au moment de l'annonce par le maire d'une renégociation de ce « swap ». Pour la détermination des parités trimestrielles EURO/USD qui entrent dans la définition de ce produit toxique, il est fait appel à une technique de tirage aléatoire, disponible sur tous les tableurs. La répétition de ces calculs, accompagnée à chaque essai de l'affichage des résultats les plus significatifs – comme le montant total des intérêts sur toute la durée du prêt (20 ans) – permet de toucher du doigt les risques liés à ce produit, et de donner

une idée claire de ses caractéristiques. Même à ceux que ces questions rebutent.

On peut supposer que si tous les élus de toutes les collectivités locales avaient été en possession au bon moment de ce genre d'outils de simulation, le problème des emprunts toxiques ne se poserait pas aujourd'hui : on veut croire en effet qu'au spectacle des montants stupéfiants qui peuvent s'afficher, aucun élu ayant le sens des responsabilités n'aurait accepté de signer un contrat sur des bases aussi loufoques. On peut comprendre, par contre, que les banques - qui mettent certainement au point des algorithmes du même genre, et sûrement bien plus performants - n'aient pas permis que leurs clients puissent en faire usage.

Cela pose la question de la légalité de contrats dont le **caractère spéculatif**, s'agissant par exemple du RBS 2007, crève l'écran. Autre motif d'illégalité : le **non-respect du devoir de mise en garde** par les banques détentrices d'outils numériques puissants et donc de renseignements précieux qu'elles n'ont pas divulgués ; une simulation permet aujourd'hui de souligner l'**asymétrie d'informations** qui existait à l'époque entre les deux contractants.

Mais, au-delà de l'organisation de ripostes juridiques qui restent envisageables, d'autres questions se posent : Pourquoi des associations comme l'AMF (Association des Maires de France) n'ont-elles pas diffusé de tels outils numériques ? Pourquoi les Chambres régionales des comptes (CRC), ou la Cour des comptes elle-même, se sont-elles contentées de produire des textes de mise en garde - dans un jargon qui parfois les rendent inabordables et donc inopérants - sans prendre la peine de façonner électroniquement des simulations adaptées à chaque type de toxiques pour les mettre ensuite à la disposition des collectivités locales victimes du harcèlement commercial des organismes financiers ? Cette question, d'ailleurs, reste d'actualité, puisque beaucoup de collectivités (dont Mulhouse ?) sont en train de supplier les banques pour qu'elles acceptent une renégociation des emprunts les plus toxiques. Elles le font en état d'infériorité, isolées et démunies face aux techniques redoutables que développe la partie adverse, encore renforcée par la [loi scélérate d'amnistie bancaire](#) que le gouvernement a fait voter en juillet dernier.

Pour revenir à notre proposition : actuellement, dans un souci de transparence et de sensibilisation des citoyens, nous faisons fonctionner et circuler un outil numérique<sup>(1)</sup> (dans la version « RBS-Mulhouse-2007 ») réalisé à partir des données accessibles sur le site de la mairie. Force est de constater, M. l'Adjoint, que, [contrairement à ce que vous pensez](#), ces données en ligne sont en partie floues, et manifestement incomplètes. De plus, sur quelques points précis, nos recherches, effectuées dans les documents que vous nous avez fait parvenir, sont restées infructueuses. Nous sommes donc amenés à solliciter des éclaircissements et des renseignements complémentaires relatifs aux modalités de calcul des intérêts et des échéances trimestrielles, aux intérêts que « *Mulhouse reçoit* » (de la banque de contrepartie ?), aux dates de début et de fin de prêt, aux frais bancaires de (re)négociation(s), et surtout à cette mystérieuse **soulte** (aussi mystérieuse que la banque de contrepartie qui doit en bénéficier ?...) qui, bien que rarement mentionnée - sauf dans le rapport de la CRC de février 2012 -, a certainement eu une importance décisive, notamment au moment des renégociations du prêt. Il importe de savoir, par exemple, si cette soulte a été prise en compte lorsque la ville a annoncé victorieusement que la renégociation en 2012 de ce swap RBS donnera lieu à un gain de 232 000 euros pour les mulhousiens, au terme du prêt, en 2026.

Signalons au passage que les simulations que nous avons effectuées ne conduisent pas à des conclusions aussi satisfaisantes. Nous sommes évidemment prêts à fournir gratuitement cet outil de simulation à tout conseiller municipal qui nous en fera la demande, tant que la CRC ne le fera pas, ou tant que la loi n'obligera pas les banques prêteuses à le faire. A moins que la société « Finance Active » qui vous a conseillé en matière de dette assure cette prestation ? Il serait bien temps !... Et à quel tarif le fera-t-elle ?...

C'est avec vos renseignements que nous modifierons la programmation du tableur, de manière à la rendre rigoureusement conforme aux termes du contrat signé en 2007. Et nous espérons, M. l'Adjoint, que cette élaboration conjointe sera un premier pas vers d'autres travaux communs de clarification, avec vous et/ou vos services, notamment sur les produits toxiques encore présents dans les comptes de la ville et qui seraient en cours de renégociation.

## Une transparence contagieuse ?...

Et, qui sait ?... L'exemple de nouvelles pratiques mulhousiennes en matière de transparence pourrait produire des effets au-delà de notre ville :

- Ce serait tout à fait souhaitable, par exemple, pour ce qui concerne la gestion financière et la dette du département du Haut-Rhin et de la région Alsace, qui restent entourées d'une grande opacité.

- Les [6 députés alsaciens que nous avons sollicités](#) pourraient enfin se décider à nous répondre ; ils avaient pris une initiative intéressante en s'opposant à la loi d'amnistie bancaire promulguée en juillet dernier par le gouvernement socialiste ; ils pourraient, eux aussi, lancer une dynamique de transparence comme nous le leur avons proposé<sup>(2)</sup>. La diffusion d'outils de simulation pourrait y contribuer.

– Il y a 3 mois, [nous avons interpellé le sénateur J.M. Bockel](#) sur le même sujet (lui aussi a donné l'impression de s'opposer à cette loi d'amnistie), sans obtenir de réponse pour l'instant ; faire partie d'une équipe municipale mulhousienne qui irait de l'avant en jouant pleinement le jeu de la transparence, pourrait le stimuler...

## **Le « *forum Libération* », et nos propositions**

A la fin [du courrier que vous nous avez adressé](#), vous faites allusion au prochain « *sommet de la ville* » prévu sur deux jours fin octobre. Nous venons d'apprendre avec étonnement qu'il est prévu de le remplacer par un « *forum Libération* » vendu ficelé par des dirigeants de ce quotidien national qui vont facturer lourdement leur prestation pour renflouer leur journal en grande difficulté ([lire ici un article du « Monde Diplomatique » de septembre 2013](#) qui décrit les procédés utilisés et l'objectif recherché). Permettez-nous de vous dire que Mulhouse mérite mieux que cela !

Pour faire de ces deux jours un modèle de démocratie, d'échanges et de réflexion, il suffit de faire confiance au dynamisme des associations locales qui trouvent leur vitalité dans le dévouement de bénévoles qui n'iront pas, eux, faire les poches des contribuables mulhousiens pour financer une cause douteuse et camouflée. Surtout si une structure comme La Filature est mise à leur disposition. Ce ne sont pas l'envie, ni les idées, qui manquent.

Tenez, à lui seul, le CP68 peut vous faire des propositions qui suffiraient à élaborer un programme :

– Vous tenez vraiment à contacter « *Libération* » ? Faites donc appel au journaliste (un vrai) à l'origine de l'article qui accompagnait la publication par ce quotidien, en septembre 2011, de la liste des collectivités locales et des établissements publics infestés par les toxiques de Dexia. L'analyse des [pages alsaciennes de cette liste rassemblées par le CP68](#) pourrait susciter de nombreux débats.

– En invitant quelques signataires locaux de ces emprunts toxiques, on peut espérer mieux comprendre le contexte et les motivations qui ont pesé sur leurs décisions qui pourraient être éclairées par les commentaires de quelques militants bien au fait de la question, du contexte et des méthodes des banques.

– La présence (enfin ?!...) des 6 députés alsaciens et du sénateur mulhousien qui se sont opposés à la loi d'amnistie bancaire ne permettrait pas seulement d'élargir notre vision d'un problème dont la dimension est nationale, voire internationale. Elle faciliterait aussi la construction d'une mobilisation et d'une offensive juridique et politique – [comme celle que nous leur avons suggérée](#) – qui pourrait déboucher sur quelques victoires des collectivités locales contre les banques. Dans ce cas, M. l'adjoint, le forum finirait par rapporter au contribuable mulhousien !

– Des ateliers et des débats pourraient être organisés autour de l'élaboration de projets ([gratuité des transports](#), [réforme des rythmes scolaires](#), etc...) qui entrent dans le champ du possible dès lors qu'on peut se réapproprier collectivement de fantastiques richesses en refusant de rembourser les [59% de dettes illégitimes](#). Outre la prise de conscience du rôle central du problème des dettes publiques, on favoriserait l'émergence d'un nouvel imaginaire politique qui ferait reculer les idées dangereuses qui prospèrent sur le terreau des choix austéritaires privilégiés à tous les niveaux. Au niveau de l'Etat bien sûr. Mais aussi au niveau des collectivités locales qui s'empêchent dans diverses contradictions et s'enlisent dans le fatalisme, comme le montre encore une fois l'adoption consternante de [la motion de l'AMF](#) par presque toutes les assemblées délibératives.

– Craint-on que la morosité ambiante s'alimente de la sévérité du thème des dettes publiques ?... Il nous semble que le cadre de La Filature conviendrait parfaitement à l'organisation d'un spectacle revigorant : en mai dernier, à Paris, un artiste, Christophe Alévêque, a contribué au succès d'une « *Fête de la dette* ». L'humoriste et ses propos iconoclastes et édifiants, associés aux analyses de quelques militants plus « sérieux », pourraient faire merveille.

A nos yeux, l'organisation d'un tel spectacle ne devrait pas être à la charge du contribuable. Il nous semble que les places devraient être payantes pour au moins régler les émoluments de l'artiste et de sa troupe. A propos, M. l'adjoint, des chiffres inquiétants circulent au sujet de l'organisation du « *forum Libération* » : 300 000 ou 400 000 euros pourraient être mis à la charge du contribuable mulhousien ?... Si pareille désinvolture financière se confirmait, elle éclairerait de singulière façon la gestion municipale des emprunts toxiques en particulier, et de la dette en général. Nous ne voulons pas y croire...

**Le CP68<sup>(3)</sup>**

(1) Pour contourner certaines réticences face à l'usage de ce genre d'instrument, nous le présentons sous la forme d'un jeu électronique, intitulé « TOXICOBANCO ».

(2) Mme Grosskost est une de ces 6 députés. Près de deux mois après notre courrier, nous attendons toujours sa réponse. Elle s'est déjà montrée plus réactive, sur d'autres sujets. Nous lui ferons parvenir une copie du présent courrier, pour voir...

(3) Pour en savoir plus sur le CP68 et sur ses activités rendez-vous sur le site [www.acontrecourant.org](http://www.acontrecourant.org) catégorie « [dette publique](#) ».